



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 10 JANVIER 2013

PRESENTS : MM JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, DESCHAMPS Patrick, PELLISSIER Dominique, PERNOD Stéphanie, PERINET-MARQUET Guy.

ABSENTS excusés : BASSET Georges, LABROUSSE Jean, DESRUES Jean-Claude.

ABSENTS : BARDET Olivier, MOLLARD Julie

Procurations : BASSET Georges à PELLISSIER Dominique, LABROUSSE Jean à BESSY Pierre, DESRUES Jean-Claude à Yann JACCAZ.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil, et ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Paul JACCAZ a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 10 décembre 2012.

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 décembre 2012, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 10 décembre 2012 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 10 janvier 2013

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE

Chapitre Finances

1/ Exonération taxe habitation : personnes handicapées

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire l'abattement à la base de 10% de la valeur locative pour le calcul de la taxe d'habitation aux personnes handicapées ou invalides.

Approuvé à l'unanimité.

2/ Restes à réaliser : budget principal

Afin de permettre le règlement des factures d'investissement avant le vote du budget 2013, il convient de voter les restes à réaliser tant en dépenses et en recettes sur le budget 2012.

Pour les dépenses :

Imputation	Intitulé	Somme à reporter en 2013
202	Frais d'études des documents d'urbanismes	13 745,64 €
2031	Frais d'études	139 045,79 €
2051	Concessions et droits similaires	2 272,40 €
2183	Matériel informatique	3 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	1 103,43 €
2313	Immobilisations en cours – Constructions	42 988,87 €
2315	Immobilisations en cours – Installations, matériel et outillage	838 188,37 €
	TOTAL	1 040 344,50 €

Pour les recettes :

Imputation	Intitulé	Somme à reporter en 2013
1322	Subventions d'investissements – Région	62 157,00 €
	ACTION 2.5 – Mobilier Urbain	4 050,00 €
	ACTION 2.2 – Berges de l'Arly	58 107,00 €
1322	Subventions d'investissements – Département	3 402,00 €
	Alpage des Evettes	3 402,00 €
16878	Emprunts – SYANE	206 610,00 €
	Tarif Jaune – TS des 3 Coins	74 520,00 €
	Route de la Rosière - Réseau	132 090,00 €
	TOTAL	272 169,00 €

Approuvé à l'unanimité.

3/ Décision modificative

Cette question est annulée de l'ordre du jour.

Chapitre foncier

4/ Acquisition terrains : négociations

Une personne souhaite céder pour l'euro symbolique deux parcelles (cadastrées A949 et 1669) au lieu dit le Nantoran, pour un total de 1 343 m². Il s'agit de prés et de forêt. La personne ne vivant pas à Praz, elle ne souhaite pas conserver ce foncier et le propose ainsi à la collectivité.

Acquisition approuvée à l'unanimité.

Chapitre eau - assainissement

5/ Restes à réaliser : budget eau/assainissement

Afin de permettre le règlement des factures d'investissement avant le vote du budget 2013, il convient de voter les restes à réaliser tant en dépenses et en recettes sur le budget 2012.

Pour les dépenses :

Imputation	Intitulé	Somme à reporter en 2012
2031	Frais d'études	79 579,53 €
	- SAFEGE – Gestion EP/EU schéma directeur	79 579,53 €
2315	Immobilisations en-cours	64 401,50 €
	- ROUDET BERNARD – Captage des Combes clôture	19 988,50 €
	- VEOLIA EAU – Gestion EP/EU schéma directeur	44 413,00 €
TOTAL		143 981,03 €

Pour les recettes :

Imputation	Intitulé	Somme à reporter en 2013
13111	Subvention d'investissements – Agence de l'eau	105 571,25 €
	Schéma directeur eau	95 577,00 €
	Captage des Combes	9 994,25 €
1313	Subvention d'investissements – Département	21 989,40 €
	Schéma directeur eau	18 990,40 €
	Captage des Combes	2 999,00 €
TOTAL		127 560,65 €

Approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE ET NON INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES ADJOINTS AU MAIRE

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES RAPPORTEURS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Gaz de ville

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'abandon du projet d'installation de réseau de gaz à Praz-sur-Arly. Le SYANE avait lancé la procédure d'appel d'offre. Mais GRDF n'a pas répondu, ni aucun autre opérateur. GRDF était le plus enclin à répondre puisqu'ils ont déjà un réseau à Megève. Le Maire et le SYANE ont reçu des représentants de GRDF pour connaître la raison de cette absence de candidature au dossier.

La direction de GRDF n'a pas souhaité répondre à cause d'une distance trop importante entre les deux extrémités du réseau (la loi impose une intervention d'urgence en moins d'une heure en cas de problèmes). Leur réseau va jusqu'à Argentière et ils n'ont qu'une équipe d'intervention à Passy. Tout ceci est d'autant plus regrettable que les études du SYANE et de GRDF montraient que le projet de réseau gaz à Praz était rentable.

Monsieur le Maire s'interroge, par ailleurs, sur le bien fondé de cet abandon suite à des problèmes de délai d'intervention. Il a rappelé que le réseau montait, à Megève, au delà du Mont d'Arbois. Or, une équipe d'intervention sera plus vite à Praz qu'au Mont d'Arbois, ce qui signifie que GRDF n'est déjà pas conforme, aujourd'hui, aux normes d'intervention en vigueur.

Monsieur le Maire, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 20 heures 15.

PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 14 janvier 2013 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 10 janvier 2013.

Signé : JACCAZ Jean-Paul, Secrétaire de séance.

Vu pour être affiché le
des Collectivités Territoriales.

conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code Général
Le Maire, Yann JACCAZ